



Téléphonie mobile **FAITES VOS JEUX**

L'appel à candidatures pour l'attribution des deux blocs de fréquences «résiduels» vient enfin d'être lancé. L'ARCEP indique que «le décret fixant les conditions financières de l'opération, a été publié ce jour au Journal officiel».

Les différents candidats auront jusqu'au 11 mai pour déposer leur dossier au siège de l'Autorité.

Les deux critères de sélection seront :

- «le niveau des engagements qu'ils prendront en vue d'améliorer l'accueil des opérateurs mobiles virtuels (MVNO)»
- et «le montant financier qu'ils proposeront».

Niveau finances justement, l'ARCEP précise qu'un montant minimum de 120 millions d'euros par bloc sera demandé. Nul doute que les Orange, SFR et Bouygues Telecom déposeront leur dossier, au moins pour mettre des bâtons dans les roues à notre trublion.

Et si Free ne sera peut-être pas le plus offrant financièrement, nul doute qu'il saura prendre des engagements forts auprès des MVNO. Sur la note finale, ces engagements pourront jusqu'à multiplier par deux le nombre de points du candidat (des exemples de calculs sont disponibles en annexes de la décision n° 2010-0199 de l'ARCEP).

Sa candidature reste néanmoins incertaine puisque le mois dernier, Xavier Niel se disait prêt à participer «si cela ne coûte que quelques dizaines de millions d'euros». A voir donc si avec douze dizaines, Free participera quand même à cet ultime appel...

Le décret, l'arrêté et la décision de l'ARCEP sont disponibles ici :

[http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1\[uid\]=1254&tx_gsactualite_pi1\[annee\]=&tx_gsactualite_pi1\[theme\]=&tx_gsactualite_pi1\[motscle\]=&tx_gsactualite_pi1\[backID\]=26&cHash=06769b1919](http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1[uid]=1254&tx_gsactualite_pi1[annee]=&tx_gsactualite_pi1[theme]=&tx_gsactualite_pi1[motscle]=&tx_gsactualite_pi1[backID]=26&cHash=06769b1919)

Télévision

UNE STRATÉGIE REMISE EN CAUSE...

Fragiles les exclusivités ? Sans doute. C'est en tout cas ainsi que les a qualifiées le futur directeur général de France Télécom. Dans une interview accordée au magazine Challenges, Stéphane Richard se pose des questions sur la rentabilité de ses exclusivités, notamment dans le football. «Si je devais prendre la décision demain de renouveler les droits du foot pour 203 millions d'euros par an, je ne le ferais pas».



Dans 2 ans, à l'occasion du nouvel appel d'offres concernant les droits de la Ligue 1, Orange ne devrait donc pas remettre le couvert. Une aubaine pour Canal+ ? Peut-être. A moins que d'autres acteurs se déclarent intéressés d'ici là...

Source : <http://www.universfreebox.com/article10383.html>



Télévision

ÉCRAN NOIR MÊME AVEC UN DÉCODEUR ?

UFC-Que-Choisir vient de faire une sinistre découverte. Selon l'association, jusqu'à 500 000 décodeurs TNT ne seraient pas entièrement aux normes et pourraient s'avérer obsolètes d'ici à quelques mois.

Seraient touchés, les décodeurs les plus anciens ainsi que ceux distribués sous des marques de distributeurs. Les personnes concernées ne pourront même pas se contenter d'une mise à jour de leur boîtier et devront passer par la case «nouvel achat»...

Sauf que depuis l'alerte de l'UFC, fabricants et CSA ont vite réagi. Selon eux, le seul problème sera la numérotation des chaînes, qui risque de se voir quelque peu chamboulée. Et concernant le syndrome de l'écran noir, le doute subsiste toujours sur une poignée de modèles chinois... A suivre.

Source : <http://www.pcworld.fr/2010/02/23/500-000-decodeurs-tnt-bientot-inutilisables-ufc-que-choisir-craint-scandale-tnt/476171/>